

ADENES
Société par actions simplifiée
au capital de 9 438 986 €
Siège social : 18, rue Hélène et François Missoffe
75017 PARIS
R.C.S PARIS 511 709 677

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 19 DECEMBRE 2025
--

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-cinq, à 10 heures,

Les soussignés :

1/ ADENES EUROPE (ex- LAFAYETTE HOLDING)

Société par actions simplifiée au capital de 60.568.461 €
Dont le siège social est situé 18 rue Hélène et François Missoffe 75017 PARIS
Immatriculée au R.C.S de PARIS 893 912 246
Représentée par M. Emmanuel VILLETTE
Co-gérant de la société VEX
Présidente de la société ADENES Group (ex-HOLDING STOCKHOLM)
Elle-même Présidente de ADENES EUROPE

2/ ADENES Group (ex-HOLDING STOCKHOLM)

Société par actions simplifiée au capital de 180 514 859 €
Dont le siège social est situé 18 rue Hélène et François Missoffe 75017 PARIS
Représentée par M. Raphael XIXONS
Gérant de la société CONSILIUM XXIV
Directrice générale de la société ADENES Group

Détenant ensemble 9 438 986 actions, soit la totalité des actions de la société ADENES,

Agissant en qualité de seuls associés de la société ADENES et conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce et des statuts de la société ADENES,

Après avoir exposé qu'il est envisagé dans le cadre de la restructuration du Groupe, notamment dans sa dimension internationale, de modifier la dénomination de la société ADENES,

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour ci-après reproduit :

- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article «Dénomination» des statuts,**
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.**

Ont pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente décide d'adopter comme **nouvelle dénomination sociale, à compter rétroactivement du 1^{er} décembre 2025 : ADENES France.**

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 3 – DÉNOMINATION

La dénomination de la Société est : **ADENES France.**

Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots écrits lisiblement « Société par actions simplifiée » ou des initiales « S.A.S » et de l'indication du montant du capital social.»

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIÈME DECISION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la société.

ADENES EUROPE

(ex- LAFAYETTE HOLDING)

Représentée par M. Emmanuel VILLETTE

Co-gérant de la société VEX

Présidente de la société ADENES Group (ex-HOLDING STOCKHOLM)

Elle-même Présidente de ADENES EUROPE

ADENES Group

(ex-HOLDING STOCKHOLM)

Représentée par M. Raphael XIXONS

Gérant de la société CONSILIUM XXIV

Directrice générale de la société ADENES Group